

---

# Assemblée communale du 12 décembre 2023

---

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Madame Annick Thévoz et Monsieur Christian Gozel

Présents : 68 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Heidi Aregger, Nathalie Fontaine, Rosa Imfeld, Nathalie Ruch et Nadia Pochon  
Messieurs Felix Bärtschi, Frédéric Bouverat, Rolf Fehlmann, Gérard Fontaine, André Michel, Markus Näf, Werner Peier et Alexandre Pochon

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 47 du 24 novembre 2023, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2023
2. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
3. Règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
4. Budget 2024
  - a) Présentation du budget du compte de résultats et rapport de la commission financière
  - b) Présentation du budget du compte des investissements et rapport de la commission financière
    - Aménagements extérieurs salle communale de Montet
    - Modération de trafic et nouveau trottoir à Granges-de-Vesin
    - Crédit d'étude pour mise en séparatif village de Montet
  - c) Vote final du budget du compte de résultats et des investissements
5. Infrastructures sportives : état de la situation
6. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2, 3 et 4 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2023

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **2. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable**

Monsieur le Président explique que pour cet objet, comme pour le point 3 de l'ordre du jour, le contenu est très technique, raison pour laquelle il a été proposé de faire parvenir à l'avance les éventuelles questions dans le but d'y répondre le plus précisément possible. Il indique qu'aucune demande n'est parvenue à la commune mais la discussion sera toutefois ouverte après la présentation qui sera faite par Monsieur Jacques Rey, conseiller communal.

Monsieur Jacques Rey informe que la révision totale de ce règlement contient des modifications nécessaires pour son harmonisation avec les nouvelles législations cantonales, notamment la loi sur l'eau potable, du moment que l'ancien règlement relevait d'anciennes législations.

Le projet de règlement, présenté ci-dessous, a été élaboré en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Ribi SA sur la base d'un règlement type mis à disposition par le canton et soumis à l'avis préalable de la Surveillance des prix laquelle a émis certaines recommandations que le Conseil communal n'a pas retenues.

Il est à relever certaines modifications tarifaires à savoir l'abandon de la taxe de base annuelle par personne, étant non conforme à la loi, et la modification de la méthode de calcul pour la taxe unique de raccordement.

L'abandon de la taxe de base annuelle par personne est compensé par l'augmentation de la taxe de base annuelle résultant de la surface de terrain déterminante multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol qui passe de CHF 0.155 par m<sup>2</sup> au maximum à CHF 0.25 par m<sup>2</sup> au maximum.

La taxe d'exploitation est fixée au maximum à CHF 1.80/m<sup>3</sup> d'eau consommée selon compteur (actuellement le maximum est fixé à CHF 2.-/m<sup>3</sup>).

La méthode de prélèvement de la taxe unique de raccordement est désormais calculée par équivalent-habitant hydraulique en lieu et place des unités locatives (art. 36 al. 2).

Avec tableau à l'appui où plusieurs exemples sont donnés, il est expliqué que le montant des taxes annuelles devrait sensiblement diminué par rapport au règlement actuellement en vigueur.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

## **3. Règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux**

Monsieur Jacques Rey informe que la révision totale de ce règlement contient des modifications nécessaires pour son harmonisation avec les nouvelles législations cantonales, notamment la loi sur les eaux, du moment que l'ancien règlement relevait d'anciennes législations.

Le projet de règlement, présenté ci-dessous, a été élaboré en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Ribi SA sur la base d'un règlement type mis à disposition par le canton et soumis à l'avis préalable de la Surveillance des prix laquelle a émis certaines recommandations que le Conseil communal n'a pas retenues.

La taxe de base annuelle résultant de la surface de terrain déterminante multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol passe de CHF 0.35 par m<sup>2</sup> au maximum à CHF 0.30 par m<sup>2</sup> au maximum.

La taxe d'exploitation est fixée au maximum à CHF 1.80/m<sup>3</sup> d'eau consommée selon compteur (actuellement le maximum est fixé à CHF 2.40/m<sup>3</sup>).

La méthode de prélèvement de la taxe unique de raccordement est désormais calculée par équivalent-habitant hydraulique en lieu et place des unités locatives (art. 28 al. 2 let. b).

Avec tableau à l'appui où plusieurs exemples sont donnés, il est expliqué que le montant des taxes annuelles restera inchangé par rapport au règlement actuellement en vigueur.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux.

#### 4. Budget 2024

##### a) Présentation du budget du compte de résultats

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann du budget du compte de résultats 2024 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET COMPTE DE RESULTATS	Budget 2024	
	Charges	Revenus
<b>TOTAUX RESULTATS</b>	<b>6'118'150.00</b>	<b>5'894'500.00</b>
ADMINISTRATION GENERALE	916'850.00	89'000.00
ORDRE PUBLIC	186'000.00	67'500.00
FORMATION	2'033'300.00	158'000.00
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	59'000.00	0.00
SANTE	731'100.00	3'000.00
PREVOYANCE SOCIALE	777'200.00	1'500.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	455'600.00	6'000.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	781'700.00	724'300.00
ÉCONOMIE	29'700.00	45'000.00
FINANCES ET IMPOTS	147'700.00	4'800'200.00
<b>Excédents charges résultats</b>		<b>223'650.00</b>

Le budget du compte de résultats a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 23 octobre 2023 et présenté à la Commission financière le 20 novembre 2023.

Monsieur Clément Leu s'interroge sur l'augmentation de la charge relative à la participation à l'association intercommunale du service du feu (+17% par rapport au budget 2023).

Monsieur le Président répond que cette augmentation provient du fait que le budget 2023 a été sous-estimé ce qui a provoqué une augmentation pour 2024. La commune s'est toutefois opposée au budget présenté pour 2024 mais sans succès. Les effectifs vont certainement diminués ses prochaines années ce qui permettra de réduire le budget.

Monsieur Georges Baeriswyl se renseigne sur l'indemnité que touche la commune pour les nuisances de la centrale d'enrobage de Granges-de-Vesin.

Il lui est répondu que cette indemnité s'élève à CHF 0.30/tonne d'enrobé produit à la centrale selon décompte de l'entreprise Jean Weibel.

##### Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le budget du compte de résultats tel que présenté.

##### b) Présentation du budget du compte des investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann du budget du compte des investissements 2024 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET COMPTE INVESTISSEMENTS	Budget 2024	
	Charges	Revenus
<b>TOTAUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>2'945'000.00</b>	<b>812'000.00</b>
ADMINISTRATION GENERALE	1'120'000.00	150'000.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	650'000.00	0.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	75'000.00	90'000.00
ÉCONOMIE	1'100'000.00	572'000.00
<b>Excédents charges investissements</b>		<b>2'133'000.00</b>

Le budget du compte des investissements a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 30 octobre 2023 et présenté à la Commission financière le 20 novembre 2023.

#### **Aménagements extérieurs salle communale de Montet – CHF 120'000.-**

Monsieur le Président explique que ces travaux consistent en l'aménagement d'un couvert à vélos sur le devant du bâtiment communal, la création de pistes de pétanque (en principe sur l'arrière du bâtiment mais pas encore défini précisément), le réaménagement du parking communal et l'installation de bornes de recharge électriques.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 2.5% avec amortissement annuel de 3%.

Monsieur Clément Leu pense qu'il serait bien de réfléchir à implanter les pistes de pétanque sur le devant du bâtiment à savoir proche de la place de jeux pour permettre les rencontres intergénérationnelles.

#### **Modération de trafic et nouveau trottoir à Granges-de-Vesin – CHF 600'000.-**

Monsieur David Pury informe que pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la route dans le village de Granges-de-Vesin, il est envisagé de procéder à des mesures de modération du trafic à l'intérieur de la localité et à la réalisation d'un trottoir prolongé par un cheminement piétonnier séparé de la chaussée avec réfection complète de la route à la sortie du village en direction de Montet jusqu'à l'entrée du site de l'entreprise Jean Weibel. Les mesures de modération du trafic comprennent la réalisation de portes d'entrée de localité sur les routes communales du côté de Montet (route du Couchon) et de Franex (route des Pralets), un rétrécissement unilatéral sur la route du Couchon et la généralisation de la priorité de droite dans les carrefours des routes communales. Sur la route de Granges-de-Vesin en direction du village d'Aumont, le pont existant sur la Petite Glâne fait déjà office de porte d'entrée.

L'aménagement d'un trottoir prolongé par un cheminement piétonnier entre la sortie du village en direction de Montet (route du Couchon) et le premier chemin de remaniement sur la droite permettra aux piétons de rejoindre de manière sécurisée les ruisseaux de la Petite Glâne et du Bainoz, les forêts de ce secteur, le parcours vita et le village de Montet. Etant donné qu'il n'existe aucune autre liaison directe entre ces lieux et Granges-de-Vesin, le cheminement prévu offrira une réelle plus-value aux piétons.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 2.5% avec amortissement annuel de 2.5%.

A plusieurs questions concernant le rétrécissement de la route qui rendra difficile le croisement avec les véhicules d'une certaine importance, il est répondu que le but de ces aménagements est de faire ralentir la circulation mais que cela ne posera pas de problème pour garantir le croisement des véhicules. Le choix concernant le revêtement de la route (phonique ou pas) n'a pas encore été décidé.

#### **Crédit d'étude pour mise en séparatif village de Montet – CHF 75'000.-**

Monsieur Jacques Rey explique que ce crédit permettra de définir les détails du projet de mise en séparatif des eaux du village de Montet dans le but de satisfaire aux exigences en la matière à savoir la séparation de l'évacuation des eaux claires et des eaux usées.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 2.5% avec amortissement annuel de 10%.

Monsieur Clément Leu s'interroge sur la nécessité de ces travaux.

Monsieur Jacques Rey explique que la commune va prochainement être amenée à évacuer ses eaux dans la nouvelle STEP régionale de l'Eparse à Payerne. Une taxe supplémentaire va être imposée aux communes qui y déverseront les eaux parasites et les eaux claires. Cette séparation des eaux permettra à la commune de réduire sa participation financière à la STEP.

**Les reports d'investissements (crédits votés) se présentent de la manière suivante :**

- a) Rénovation de la grande salle d'Aumont (travaux en cours) : CHF 1'000'000.-
- b) Crédit d'étude pour projet modération trafic (étude en cours) : CHF 50'000.-
- c) Réfection routes chemins agricoles (travaux pas entamés) : CHF 1'100'000.-

**Rapport de la Commission financière**

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le budget du compte des investissements tel que présenté.

**c) Vote final du budget du compte de résultats et des investissements**

Le budget du compte de résultats 2024 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de CHF 795'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Aménagements extérieurs de la salle communale de Montet – CHF 120'000.- / 66 oui – 2 abstentions
- Modération de trafic et nouveau trottoir à Granges-de-Vesin - CHF 600'000.- / 60 oui – 8 abstentions
- Crédit d'étude pour mise en séparatif village de Montet – CHF 75'000.- / 68 oui

Le budget du compte des investissements 2024 est accepté par l'assemblée, 67 oui – 1 abstention.

**5. Infrastructures sportives : état de la situation**

La parole est donnée à Monsieur Patrik Fehlmann pour la présentation de l'analyse qui a été faite à ce jour.

Il donne les explications concernant l'état actuel des installations sportives de la commune à savoir les terrains de football de Montet et d'Aumont, le terrain multisports de Montet, les courts du tennis club à Aumont et la place de skater-hockey à Aumont.

Il présente le résultat des réflexions faites par le Conseil communal par rapport à une réfection complète des installations sportives qui se présente de la manière suivante :

- Site d'Aumont (terrain de football actuel) : suppression du terrain de football et aménagement de deux courts de tennis, d'une place de skater-hockey et construction d'une nouvelle buvette avec vestiaires pour un montant total de CHF 4'300'000 à savoir

▪ Travaux préparatoires	CHF	50'000
▪ Terrains et aménagement	CHF	1'850'000
▪ Vestiaires et buvette	CHF	2'300'000
▪ Frais annexes	CHF	100'000

- Site de Montet (terrain de football actuel) : deux variantes sont envisageables à savoir réfection du terrain actuel CHF 855'000 ou nouveau terrain en matière synthétique CHF 1'700'000 et construction d'une nouvelle buvette avec vestiaires pour un montant total de CHF 4'250'000 (variante terrain synthétique) à savoir

▪ Travaux préparatoires	CHF	50'000
▪ Terrains et aménagement	CHF	1'700'000
▪ Vestiaires et buvette	CHF	2'300'000
▪ Chemin d'accès	CHF	100'000
▪ Frais annexes	CHF	100'000

Le montant total d'une réfection complète des installations sportives s'élève à CHF 8'550'000. Il précise toutefois que la commune n'a pas les ressources nécessaires pour assumer un tel investissement et que le projet devra être revu.

S'agissant de la suite du projet, le Conseil communal va reprendre contact avec les différents clubs sportifs afin de présenter un projet définitif viable et supportable financièrement en 2024. L'idée est de disposer d'installations sportives répondant aux mieux aux besoins afin d'assurer la pratique sportive aux jeunes de la commune.

Il est précisé que la capacité financière de la commune permet à l'heure actuelle d'emprunter un montant d'environ CHF 7'000'000.

A la question de centraliser toutes les infrastructures sportives en un seul lieu, il est répondu que la commune n'a pas d'endroit suffisamment étendu pour ce faire. D'autre part, il n'est pas possible d'agrandir les zones à bâtir existantes du fait des contraintes de la loi sur l'aménagement du territoire. La commune n'a pas d'autre choix que d'évoluer sur les zones existantes.

Des subventions peuvent être obtenues auprès du Service du sport pour un maximum de CHF 100'000.

Une participation financière des clubs sportifs pourrait être envisagée sous la forme d'une location annuelle ou d'une participation aux installations de superstructure.

Plusieurs citoyens trouvent nécessaire de réaliser une petite aire de jeux pour la pratique du football loisirs sur le site d'Aumont.

Il est à noter que le FC Cugy-Montet-Aumont-Murist souhaite la réalisation d'un terrain synthétique (durée de vie 20 à 25 ans) sur le site de Montet afin de pouvoir bénéficier de bonnes conditions d'entraînement en automne et en hiver ceci dans le but de ne pas endommager le terrain.

Il est également demandé au Conseil communal de se poser la question de l'impact d'un terrain synthétique sur le cours d'eau de la Petite Glâne situé à proximité du terrain de football de Montet.

Il est aussi soulevé la proposition de centraliser les installations de football à Cugy. Celle-ci n'est toutefois pas envisageable du fait des contraintes de la loi sur l'aménagement du territoire qui ne permet pas d'étendre des zones à bâtir.

La question de la responsabilité de l'entretien des terrains de jeux n'a pas encore été discutée à ce jour avec les sociétés sportives.

Madame Annick Thévoz signale qu'une rénovation des terrains de tennis devient urgente du fait de leur état. Le projet présenté devrait être revu de manière plus basique sans tout ce luxe principalement concernant les buvettes.

La question de la mise à disposition du terrain de football synthétique au tout public, notamment par les enfants, n'a pas été abordée.

Afin de restreindre les coûts, il est proposé au Conseil communal de conserver le terrain de skater-hockey dans sa configuration actuelle.

Pour clore le débat, Monsieur le Président informe que le Conseil communal a pris bonne note de toutes ces remarques. Le projet va être affiné afin qu'il soit financièrement supportable pour la commune ceci en discussion avec les sociétés sportives concernées. Il estime que la commune doit pouvoir bénéficier d'infrastructures sportives dignes de ce nom. Il ajoute encore que la moitié des coûts relève de l'aménagement des terrains de jeux.

## **6. Divers**

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Monsieur Georges Baeriswyl s'informe de la situation du Centre de Rencontre et de Formation à Montet et demande si des discussions ont eu lieu avec la commune par rapport à la vente de leur propriété.

Monsieur le Président signale qu'il y a eu une discussion informelle entre les deux parties. Les représentants du Centre de Rencontre et de Formation sont actuellement en réflexion par rapport à la suite qu'ils veulent donner à leur propriété.

Monsieur Paul Riedo s'interroge sur l'avenir de la ferme rachetée par la commune à Granges-de-Vesin (ancienne propriété de Hebter).  
Monsieur le Président explique qu'un projet est cours d'élaboration sur cette ferme.

Monsieur Gaël Berchier se renseigne concernant le déroulement du slowUp de la Broye 2023 sur la place de fête de Montet.

Monsieur Sébastien Baudin indique que tout s'est bien passé. La commune a chapeauté l'organisation de l'événement à Montet. Il ressort un bénéfice de CHF 8'000 qui sera réparti entre les douze sociétés locales qui y ont participé. Il sera pris contact avec toutes ses sociétés courant janvier pour discussion notamment concernant l'édition 2024 du slowUp.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et lève l'assemblée à 21h45.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel